



**CCAS – CTMR
Toulouse**



Toulouse le 16 octobre 2015

A Mme Sarre Directrice du CCAS

Objet : Service actif des agents dans les Ehpad en territorial

Madame,

Aujourd'hui, un agent qui travaille au CCAS dans un Ehpad en territorial ne sait pas s'il peut bénéficier du service actif qui permet un départ anticipé à la retraite. Cette question est posée au CCAS depuis plus de 2 ans sans qu'aucun élément de réponse n'ait été apporté. Les agents ne sont pas informés de leurs droits, les demandes d'information qui remontent à notre syndicat sont de plus en plus nombreuses. **Il est urgent d'informer les agents sur leurs droits et sur les modalités pour faire valoir le départ à la retraite dans le cadre du service actif.**

En mai 2013, l'administration avait par défaut d'information apporté aux agents forcé la main pour faire passer les infirmières des Ehpad en service sédentaire. Il a fallu l'intervention de SUDCT31 pour informer les infirmières de leur possibilité de choisir entre le service actif et le service sédentaire. A cette occasion et par la suite à plusieurs reprises nous avons interpellé l'administration sur cette question sans obtenir de réponse tangible si ce n'est qu'une requête a été ouverte sur cette question à la CNRACL pour les agents du CCAS.

Nous demandons une visibilité des agents qui peuvent prétendre à cette possibilité. Des agents prolongent leur activité certains par choix et d'autres par ignorance de leurs droits. La RH doit être en mesure de localiser ces agents et de les informer. Le syndicat SUDCT31 demande à pouvoir prendre connaissance de la liste des agents concernés pour les 5 dernières années et 2016.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le syndicat SUDCT31
Nicolas Rougemaille